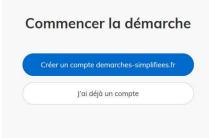
COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DEMARCHES SIMPLIFIEES

- Oliquez sur le lien d'accès à la téléprocédure qui concerne votre cas, telle que décrite en première page (attention démarche concernant uniquement la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes).
- 2 Cliquez sur : « Créez-vous un compte démarches simplifiées.fr »



3 Renseignez votre Email et créez un mot de passe Ou

Identifiez-vous avec FranceConnect



4 Un Email vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre

Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.



- **6** Cliquez sur le lien reçu
- **6** Puis commencer la démarche



Une fois la téléprocédure terminée, pour conserver vos données dans le temps, il est impératif que vous téléchargiez et que vous conserviez tous les documents qui pourront servir de preuve (formulaire, mails, pièces jointes...).

